PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ DES OCÉANS PROFONDS

UNE MOBILISATION INTERNATIONALE

D'ÉLUS, DE SCIENTIFIQUES, DE PÊCHEURS, D'ONG ET DE PERSONNALITÉS PUBLIQUES

GRAND PALAIS, PARIS
LE 16 SEPTEMBRE 2013

UN ÉVÉNEMENT DE L'ASSOCIATION BLOOM

EN COLLABORATION AVEC

deepsea conservationcoalition

AVEC LE SOUTIEN DE

SAINT THOMAS PRODUCTIONS

SYNCHRONICITY EARTH

akuo Foundation

EMERAUDE

arte

UshuaïaTV

PROGRAMME LUNDI 16 SEPTEMBRE

14H : ACCUEIL DE LA PRESSE

14H15 - 15H : PANEL SCIENTIFIQUE

« BIODIVERSITÉ ET VULNÉRABILITÉ DES OCÉANS PROFONDS »

INTERVENANTS :
- David Billet, Biologiste spécialisé dans les océans profonds - Royaume-Uni
- Gilles Boeuf, Président du Muséum national d'Histoire naturelle - France
- Philippe Cury, Directeur de recherche à l'IRD - France
- Rainer Froese, Chercheur à l'Institut Geomar - Allemagne
- Les Watling, Scientifique spécialiste des coraux profonds, Professeur à l'Université d'Hawaï - Etats-Unis

15H - 15H45 : PANEL POLITIQUE

« QUELLE RÉGLEMENTATION POUR LES MILIEUX MARINS PROFONDS ? »

INTERVENANTS :
- Kriton Arsenis, Député européen (S&D) - Grèce
- Jean-Paul Besset, Député européen (Verts) - France
- Jean-Paul Chanteguet, Député (Socialiste) - France
- Daniel Cohn-Bendit, par vidéo, Député européen (Verts) – France/Allemagne
- Ulrike Rodust, Députée européenne (S&D) - Allemagne

15H45 - 16H45 : PANEL « GRANDS TÉMOINS »

« PERCEPTION PUBLIQUE DE LA PÊCHE PROFONDE »

INTERVENANTS :
- Richard Branson, par vidéo - Royaume-Uni
- Luc Jacquet, Réalisateur de films - France
- Jean-Paul Jaud, Réalisateur des documentaires " Nos enfants nous accuseront" et "Tous cobayes" - France
- Jul, Auteur de bandes dessinées - France
- Jean-François Julliard, Directeur général de Greenpeace - France
- Denis Ody, Directeur programme marin WWF - France

16H45 : PROJECTION EN AVANT-PREMIÈRE MONDIALE D'UNE VIDÉO DE 18 MN DU RÉGALEC, FILMÉ PAR SAINT THOMAS PRODUCTIONS.

Mot d'introduction par Bertrand Loyer, Président de Saint Thomas Productions.

17H15 : FIN DE L'ÉVÉNEMENT

Contacts :
Sophie Frédéric - Terre Majeure® Agency +33(6)20 34 12 16 sophie@terremajeure.com
BLOOM Association - Claire Nouvian - clairenouvian@bloomassociation.org

UNE MOBILISATION INTERNATIONALE POUR DEFENDRE LA BIODIVERSITE DES OCEANS PROFONDS

L'Association BLOOM réunit des acteurs internationaux de premier plan pour aborder l'actualité politique européenne : **la Commission européenne a proposé en juillet 2012 que l'Europe mette fin à la méthode de pêche la plus destructrice qui existe à l'heure actuelle : le chalutage en eaux profondes**. Le Parlement européen et les ministres de la pêche de l'Union européenne doivent se prononcer prochainement sur ce texte de règlement crucial pour la protection de l'immense réservoir de biodiversité que forment les océans profonds.

L'Europe sera-t-elle à la hauteur des enjeux ?

UN EVENEMENT ORGANISÉ PAR BLOOM

BLOOM est une association à but non lucratif fondée en 2005 qui œuvre pour la conservation marine et la défense de la pêche durable à travers une démarche de sensibilisation et de médiation scientifique des problématiques environnementales, la production d'études indépendantes, ainsi que par la participation à des consultations publiques et des processus institutionnels. Ses actions s'adressent au grand public ainsi qu'aux décideurs politiques et acteurs économiques.
www.bloomassociation.org
Pour un pacte durable entre l'homme et la mer

EN COLLABORATION AVEC LA DEEP SEA CONSERVATION COALITION

BLOOM est membre de la Deep Sea Conservation Coalition (DSCC), un coalition réunissant plus de 70 organisations dans le monde avec l'objectif de protéger les coraux d'eau froide et les écosystèmes vulnérables des grands fonds. En collaboration avec la communauté scientifique, la DSCC appelle les États à honorer les engagements qu'ils ont pris à l'Assemblée générale des Nations Unies pour protéger les espèces et les écosystèmes d'eau profonde des effets néfastes de la pêche.

www.bloomassociation.org

CONTACT MEDIAS
Sophie FREDERIC – Terre Majeure® Agency – +33 (6) 20 34 12 16 – sophie@terremajeure.com
Claire NOUVIAN – Fondatrice de BLOOM - clairenouvian@bloomassociation.org

ENJEUX ET CONTEXTE

LA PECHE EN EAUX PROFONDES

Aujourd'hui, les navires de pêche ciblent les poissons jusqu'à 2000 mètres de profondeur pour compenser l'épuisement des ressources marines dans les eaux de surface. Après avoir surexploité les stocks de poissons traditionnels et facilement accessibles, les flottes de pêche industrielles se sont tournées vers les grands fonds pour trouver la ressource qui leur faisait défaut. En ciblant les poissons dans les grandes profondeurs, les navires déploient leurs engins de pêche dans des écosystèmes vulnérables, caractérisés par l'absence de lumière et la limitation de nourriture et par des espèces à la fécondité faible, la maturité sexuelle tardive et la longévité extrême (les poissons ont souvent plus de 100 ans et les coraux parfois plus de 4000).

IMPACTS SUR LES ECOSYSTEMES ET LES ESPECES

La majorité de la pêche profonde en Europe et dans le monde se produit à l'aide de chaluts de fond qui sont tirés sur le substrat marin et endommagent les écosystèmes profonds.

Les grands filets lestés ne sont pas sélectifs : ils capturent toutes les espèces qu'ils rencontrent, le tri est effectué à bord du navire. **Pour trois espèces principales ciblées par les navires de pêche, plus d'une centaine sont capturées et rejetées à la mer.** Parmi ces espèces rejetées, **certaines sont menacées d'extinction**, comme les requins profonds. Les pêches au chalut ne peuvent en aucun cas garantir un prélèvement ciblé des espèces qui présentent un profil favorable à une exploitation durable.

Les filets lestés détruisent aussi les habitats profonds, extrêmement vulnérables et constitués d'espèces pluricentenaires et parfois multimillénaires.

Les coraux d'eaux profondes et les communautés d'éponges soutiennent une grande diversité d'autres organismes marins. Beaucoup de ces animaux ne vivent que sur ou dans les coraux ou les éponges. Ainsi, les dommages ou la suppression de ces grands organismes réduisent la biodiversité des communautés benthiques en eaux profondes de façon disproportionnée.

Les coraux et les éponges se trouvent presque partout dans les eaux profondes. Les Modèles prédictifs récents suggèrent qu'une grande partie de la zone accessible par les chaluts de fond est peuplée de coraux profonds. Par conséquent, les fermetures de zones qui existent actuellement n'offrent pas beaucoup de protection aux coraux et éponges profonds.

Les coraux et éponges profonds peuvent être très grands mais ne sont pas robustes. Le Groupe de travail du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) sur l'écologie des océans profonds (WGDEC) a récemment déterminé que les coraux et les éponges profonds ne seraient pas observés en tant que prises accessoires dans les filets des chaluts de fond, parce qu'ils sont fragiles, se brisent en morceaux et passent facilement à travers des mailles des filets.

Les chaluts profonds ont besoin, par nécessité, d'être grands et lourds pour descendre en profondeur et rester près du fond où se trouvent les poissons ayant une valeur commerciale. Mais les poissons profonds ne peuvent pas supporter le caoutchouc rigide et l'acier du matériel de chalutage, même si le filet est tiré lentement. Ainsi, indépendamment des ajustements technologiques récents, très peu d'organismes benthiques resteront vivants et en bon état s'ils entrent en contact avec des engins de pêche en mouvement.

LES OCEANS PROFONDS : LE PLUS GRAND RESERVOIR DE BIODIVERSITE DU MONDE

Moins de 1% des océans ont été explorés… L'exploration des profondeurs équivaut à un immense gruyère dont seuls quelques fragments, les plus spectaculaires mais pas forcément les plus représentatifs (les processus chimiosynthétiques par exemple), sont connus des chercheurs. Ainsi, **des zones charnières aussi productives et exploitées que les marges continentales demeurent très peu étudiées**, malgré leur rôle critique dans le système océanique global et les menaces croissantes qui pèsent sur elles. Les chercheurs craignent qu'habitats et diversité biologique disparaissent avant même qu'on ait eu l'occasion de les découvrir, et encore moins de les comprendre.

Aujourd'hui, on estime que les **profondeurs océaniques abritent entre 1 et 10 millions d'espèces encore inconnues**. 90% de cette fabuleuse diversité biologique marine est logée dans le sédiment, qui devrait être considéré comme la banque ADN des océans, le livre-mémoire de l'histoire de l'évolution de la vie sur terre.

DES ESPÈCES VULNÉRABLES À FAIBLE RÉSILIENCE

Au-delà d'environ 200 mètres de profondeur, la lumière du soleil ne pénètre plus dans l'océan en quantité suffisante pour permettre la photosynthèse. **Il n'y a donc pas de végétaux dans les écosystèmes profonds** : pas d'algues, herbiers ou phytoplancton. La vie qui s'y développe dépend de la matière organique produite en surface et transférée vers les profondeurs en quantités très faibles. **Cette pénurie alimentaire impose des contraintes à la vie dans les grandes profondeurs** : un rythme de vie « au ralenti », une croissance et un métabolisme lents, une longévité extrême, des biomasses faibles... Le milieu océanique profond subit en outre peu de perturbations hormis celles de l'homme et le taux de mortalité naturelle y est très bas. **Les espèces de grands fonds sont caractérisées par une croissance lente, une longévité importante ou extrême, une maturité sexuelle tardive et un faible taux de fécondité**, autant de paramètres biologiques qui font d'elles des espèces excessivement vulnérables à l'exploitation et fort peu résilientes.

LES CORAUX : SENTINELLES DE LA PLANETE

Dans l'Atlantique Nord-Est, une seule espèce de "coraux rigides" peut construire de grands et remarquables récifs. Cependant, il existe plus de 3000 espèces de coraux rigides qui vivent dans les océans profonds qui ne sont pas formeurs de récifs, étant bien plus nombreux que ceux qui sont connus dans les eaux peu profondes.

Contre toute attente, **il existe plus d'espèces de coraux dans les profondeurs océaniques que dans les eaux de surface.** L'attention s'est beaucoup concentrée sur les coraux formant des récifs profonds mais **dans l'Atlantique Nord-Est, seule une espèce de corail peut bâtir des récifs, tandis que plus de 3000 autres espèces de coraux vivent dispersés sur le fond**. La diversité corallienne profonde est principalement constituée d'espèces vivant de façon solitaire ou en colonies isolées.

Les **coraux profonds possèdent le record de longévité du royaume animal :** les espèces *Gerardia* sp. et *Leiopathes* sp. peuvent atteindre **plus de 2000 et 4000 ans** respectivement**.**

La **faune associée aux coraux profonds est spectaculaire** par la densité d'organismes de grande taille (mégafaune). On pense qu'**environ 2000 espèces au minimum sont associées aux formations coralliennes.**

LES LITS D'EPONGES

Les récifs d'éponges servent de refuge aux poissons et aux invertébrés qui les utilisent comme lieu d'alimentation, de reproduction, de développement pour les juvéniles ou comme dortoir pour les espèces diurnes. **Les chercheurs ont trouvé près de deux fois plus d'espèces à proximité des champs d'éponges que sur le fond marin avoisinant**. Comme les coraux d'eaux froides, les éponges profondes ont une croissance lente, elles sont fragiles et très vulnérables aux dommages causés par les engins de pêche de fond. Le rétablissement peut prendre des siècles, s'il a lieu tout court**.**

Les éponges profondes **possèdent des propriétés biochimiques et génétiques encore peu explorées mais prometteuses** et qui font d'elles des animaux rares ou uniques, et des concentrations d'éponges des **laboratoires vivants.**

LES POISSONS PROFONDS

Seule une « poignée » d'espèces sont commercialisables. Celles-ci comprennent l'empereur, les sébastes, le sabre noir, la lingue bleue, les grenadiers… Elles sont caractérisées par une chair ferme adaptée à la navigation dans les courants forts et surtout aux goûts des humains !

Les espèces grégaires profondes sont caractérisées par de faibles niveaux de rendement durable, une forte vulnérabilité à la surpêche, et des taux de récupération lente. Cependant, leur forte valeur commerciale a encouragé le développement de nouvelles pêcheries les ciblant. Le schéma classique des ces pêcheries profondes est le suivant : une phase de développement rapide de la pêcherie, accompagnée de prises substantielles, suivie d'une phase de contraction dans la distribution du stock, puis finalement d'une réduction, souvent drastique, des niveaux de capture lorsque les stocks sont surexploités.

Les caractéristiques écologiques de ces poissons les rendent vulnérables à la surexploitation et lents à s'en remettre. Les captures peuvent être initialement élevées mais le déclin qui s'ensuit est dramatique et très rapide.

DES PÊCHES MAL GÉRÉES

En 2003, les espèces profondes passent pour la première fois sous quotas en Europe mais alors que plus d'une centaine d'espèces sont capturées dans les filets, seules 26 espèces font l'objet d'un quota de pêche. Sur ces 26 espèces profondes sous quotas, 18 sont « gérées » par un quota zéro, ce qui signifie qu'aucune pêche ciblée ni aucun débarquement n'est autorisé. Ceci montre clairement que le régime de gestion est incohérent d'une part, et qu'il n'a pas permis d'assurer des niveaux de pêche durables d'autre part. En outre, les méthodes de pêche n'ayant pas évolué vers plus de sélectivité, les impacts sur les écosystèmes profonds demeurent toujours aussi problématiques.

En 2012, l'analyse des recommandations scientifiques ainsi que des totaux admissibles de capture (TAC) concernant les espèces de poissons profonds entre 2002 et 2011 a montré que dans 60% des cas, les quotas fixés pour les espèces profondes étaient supérieurs aux avis scientifiques, et que les captures dépassaient ensuite les quotas fixés dans 50% des cas. Dans les cas d'excès, les captures étaient en moyenne 3,5 fois plus élevées que le quota décidé, mais parfois, elles étaient jusqu'à 28 fois supérieures au quota approuvé par le Conseil des ministres de l'Union européenne.

Source : S. Villasante et al., Sustainability of deep-sea fish species under the European Union Common Fisheries Policy. Ocean & Coastal Management, Vol. 70, Dec. 2012.

DES PÊCHES SUBVENTIONNÉES ET SOUS-PERFORMANTES ÉCONOMIQUEMENT

Les subventions aux flottes de pêche profonde s'élèvent à environ 100 millions d'euros par an, ce qui constitue 25% de la valeur totale des débarquements de chaque flotte. Les données économiques des chalutiers de fond suggèrent que le bénéfice réalisé par ce groupe de navires n'est normalement pas supérieur à 10% de la valeur débarquée. L'implication de cette découverte est que, sans subventions, la majeure partie des flottes mondiales de chaluts de fond seraient exploitées à perte, et incapables de pêcher, réduisant ainsi la menace actuelle sur les stocks de poissons profonds. [1]

En France, la performance économique des pêches profondes est encore plus lamentable : les neuf principaux navires français qui sont impliqués dans les captures d'espèces profondes sont tous déficitaires et endettés malgré des subventions publiques substantielles.

CHIFFRES CLEFS DE LA PECHE PROFONDE EN EUROPE

In 2010, Spain, France, and Portugal together accounted for 89 percent of the total EU catch in the North-East Atlantic.
En 2008, la valeur des captures d'espèces d'eau profonde par l'UE dans l'Atlantique Nord-Est s'élevait à environ 101 millions d'euros, soit à peine 1,3 % de la valeur des captures totales de l'ensemble de ses pêcheries.

L'étude d'impact de la Commission européenne indique qu'en 2011, seuls 11 navires en Europe avaient capturé des espèces profondes plus de trois jours dans l'année.

9 de ces 11 navires sont français.

CHIFFRES CLEFS DE LA PECHE PROFONDE EN FRANCE

Les neuf navires français principalement impliqués dans la pêche profonde représentent 0,1% de la flotte française.[1]

Aucun de ces navires ne réalise l'intégralité de ses captures en eaux profondes. Celles-ci représentent entre 25 et 40 % des captures de chaque navire.

La Scapêche (Intermarché – Lorient) représente jusqu'à 85% du total des captures d'espèces profondes. Euronor (Boulogne-sur-Mer) 9%, Dhellemmes 4,5% (Concarneau).

Les emplois directs sont compris entre 44 et 112 marins ETP, soit 0,2 à 0,5% des marins français.

De 2004 à 2011, la Scapêche (flotte Intermarché) a bénéficié de quatre types de subventions pour un montant total de 9,34 M € et d'une subvention au gasoil de 2,8 M €, remboursée en 2011.

Malgré ces subventions publiques substantielles, l'activité de pêche d'Intermarché opère à perte de façon chronique et n'est absolument pas viable économiquement.[2] En dépit de près de 10 millions d'euros de subventions perçues entre 2002 et 2011 et 20 millions d'euros injectés par le groupe Intermarché, la Scapêche a accumulé plus de 19 millions d'euros de pertes courantes.[3]

BLOOM a publié en 2013 un classement des supermarchés français, évalués sur le sérieux de leurs

[1] 7305 navires de pêche au total. Chiffres clef du secteur de la pêche 2012 - http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Chiffres_cle_peche.pdf
[2] Source : comptes Scapêche certifiés par KPMG (sauf erreurs ou omissions involontaires de notre part).
[3] Le résultat courant est le résultat d'exploitation auquel on ajoute les produits financiers et auquel on soustrait les pertes financières.

démarches pour assurer à leurs acheteurs un poisson issu de pêches durables et respectueuses des écosystèmes marins, ainsi que leur approvisionnement spécifique en poissons profonds, issus de pêches particulièrement destructrices et non durables.

Casino arrive ainsi en tête du classement (68%), suivi de près par Carrefour (61%) puis Système U (52%), tandis qu'Auchan (26%) et E. Leclerc (19%) affichent un score faible et qu'Intermarché obtient un score quasi nul (6%). Intermarché, qui possède la plus grande flotte de chalutiers profonds industriels de France, est l'acteur de la grande distribution le moins éco-responsable et se situe de façon non surprenante en queue du classement.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Du fait de leur destructivité pour les espèces et les habitats marins, les pêches profondes au chalut sont lourdement mises en cause par les chercheurs et les acteurs de la défense de l'environnement.

EN EUROPE

L'Europe est actuellement en train de réformer le règlement datant de 2002 encadrant les pêches profondes. Le processus législatif aujourd'hui en cours est une occasion unique pour le Parlement européen et le Conseil de jouer un rôle véritablement prépondérant sur cette question. L'adoption d'un régime global de gestion de la pêche en eau profonde en 2013, y compris les mesures détaillées ci-après, constituera un très bon point de départ et aura des répercussions importantes sur le destin des océans profonds.

La proposition de la Commission européenne de juillet 2012, renforcée par les propositions du rapporteur au Parlement européen, le député socialiste grec Kriton Arsenis, vise à mettre en conformité le règlement européen avec les résolutions internationales adoptées à l'ONU.

En effet, dès 2004, des négociations internationales à l'ONU ont donné lieu à l'adoption de quatre Résolutions spécifiant les conditions à remplir pour pouvoir pêcher les espèces profondes en haute mer (en dehors des zones de juridiction nationale).

DANS LES EAUX INTERNATIONALES : LES RESOLUTIONS DE L'ONU

2004 – Résolution 59/25

Première résolution onusienne demandant aux nations d'interdire temporairement la pratique de pêche destructrice du chalutage profond en eaux internationales (§ 66).

2006 – Résolution 61/105

Seconde résolution onusienne déterminant un cadre pour la pêche profonde en eaux internationales. Cette résolution appelle à une action urgente des nations et instaure le principe d'inversion de la charge de la preuve en matière de gestion des pêches (paragraphes 80-91). Les Etats et les Organisations Régionales des Pêches (ORP) doivent désormais :

- Prendre des mesures pour protéger les écosystèmes marins vulnérables contre l'impact de la pêche destructrice.
- Cesser immédiatement la pêche dès qu'un habitat vulnérable est rencontré.
- Mener une évaluation des impacts avant de pêcher et instaurer des mesures de protection (explicitées aux paragraphes 80-91) avant le 31 décembre 2008 sans quoi, les Etats et ORP ne doivent plus autoriser la pêche.
- Assurer la durabilité des stocks de poissons profonds.
- Prévoir la création d'une base mondiale des écosystèmes marins vulnérables (EMV) en eaux internationales et une liste des navires autorisés à pratiquer la pêche profonde en haute mer.

2009 – Résolution 64/72

Cette résolution renforce encore les obligations faites aux nations de pêche profonde de s'assurer que leurs pratiques et méthodes de pêche ne sont pas nuisibles pour l'environnement marin ou pour les espèces de poissons.

- Il ne peut y avoir de pêche sans qu'une étude d'impact environnemental ait été réalisée, en suivant les lignes directrices établies par la FAO quant à la conduite d'une étude d'impact.
- La pêche doit être basée sur des évaluations scientifiques des stocks de poissons permettant d'assurer une exploitation durable des stocks, qu'il s'agisse des stocks de poissons ciblés par les navires de pêche ou des espèces non ciblées, c'est-à-dire toutes les espèces formant les prises dites « accidentelles » ou « accessoires ».

La résolution rappelle que l'application de toutes les mesures de la résolution 61/105 doit être exécutée avant d'autoriser ces pêcheries.

2011 – Résolution N°66/68 qui appelle les nations à agir de toute urgence pour appliquer les mesures adoptées dans les résolutions précédentes.

LES RECOMMANDATIONS DE BLOOM ET DE LA DEEP SEA CONSERVATION COALITION EN VUE D'AMÉLIORER LE RÈGLEMENT EUROPÉEN

Pour mettre fin à la surpêche dans les eaux profondes, la Deep Sea Conservation Coalition et BLOOM recommandent :

- que la pêche ne soit autorisée que si les captures, y compris les prises accessoires ou les captures d'espèces non ciblées, peuvent être limitées à des niveaux durables sur base d'une évaluation scientifique claire de l'état des stocks d'eau profonde et d'une gestion de précaution fondée sur les connaissances scientifiques et sur ladite évaluation ; et fixe clairement qu'aucune possibilité de pêche ne sera accordée si les recommandations scientifiques sur les niveaux durables d'exploitation des stocks d'eau profonde ne sont pas concluantes ;

- que la pêche en eau profonde soit gérée avec pour objectif de minimiser, et si possible d'éliminer, les prises accessoires des espèces non ciblées, ainsi que d'empêcher la capture des espèces les plus vulnérables; et impose que la capture de toutes les espèces d'eau profonde soit déclarée, et non la seule capture des espèces ciblées.

- que les effets néfastes sur les écosystèmes vulnérables d'eau profonde comme les coraux, les éponges et les écosystèmes des monts sous-marins soient évités par une gestion adaptée de l'ensemble des pêcheries d'eau profonde, y compris par la fermeture de zones à la pêche de fond en eau profonde ;

- qu'une évaluation préalable des impacts, à la fois dans les zones de pêche existantes et dans les nouvelles zones de pêche, soit exigée pour toutes les pêcheries d'eau profonde comme condition pour obtenir l'autorisation de pêcher ;

- que la définition de la pêche en eau profonde soit renforcée afin de garantir que l'ensemble des pêcheries de fond au-delà de 200 mètres de profondeur fassent l'objet d'une réglementation efficace de leur impact sur les fonds marins et les espèces d'eau profonde ;

- que la pêche en eau profonde au chalut de fond et au filet maillant de fond soit interdite dans les deux ans.

ELUS, CHERCHEURS, PECHEURS ET PERSONNALITES PUBLIQUES SE REUNISSENT POUR PLAIDER LA FIN DU CHALUTAGE PROFOND EN EUROPE

Venus d'Europe ou des Etats-Unis, chercheurs, élus, pêcheurs artisans et personnalités d'horizons divers prennent la parole pour attirer l'attention des médias et des autorités publiques sur les problèmes posés par la pêche profonde au chalut telle qu'elle est pratiquée actuellement par les flottes européennes dans les eaux communautaires et dans l'Atlantique Nord-Est.

INTERVENANTS

Intervenants scientifiques

- Gilles Boeuf, Président du Muséum national d'Histoire naturelle - France
- Philippe Cury, Directeur de recherche à l'IRD - France
- Rainer Froese, Chercheur à l'Institut Geomar - Allemagne
- Les Watling, Scientifique spécialiste des coraux profonds, Professeur à l'Université d'Hawaï - Etats-Unis

Intervenants politiques

- Kriton Arsenis, Député européen (S&D) - Grèce
- Jean-Paul Besset, Député européen (Verts) - France
- Jean-Paul Chanteguet, Député (Socialiste) - France
- Daniel Cohn-Bendit, par vidéo, Député européen (Verts) – France/Allemagne
- Ulrike Rodust, Députée européenne (S&D) - Allemagne

Intervenants Grand témoins

- Richard Branson, par vidéo - Royaume-Uni
- Jean-Paul Jaud, Réalisateur des documentaires " Nos enfants nous accuseront" et "Tous cobayes" - France
- Jul, Auteur de bandes dessinées - France
- Jean-François Julliard, Directeur général de Greenpeace - France
- Denis Ody, Directeur programme marin WWF - France

MOBILISATION DES CHERCHEURS

En 2013, **plus de 300 chercheurs** ont signé l'appel de BLOOM et de la Deep Sea Conservation Coalition pour la protection des océans profonds. Leur nombre ne cesse d'augmenter. (Texte en pièce jointe).

MOBILISATION DES CITOYENS

BLOOM a mis en ligne une pétition appelant le Président François Hollande à changer la position de la France, aujourd'hui principale nation faisant blocage au règlement européen encadrant la pêche profonde alors que moins d'une dizaine de navires en France sont concernés par cette activité, et cela à temps partiel uniquement (pétition en pièce jointe). **Plus de 15 000 signatures** ont déjà été recueillies, leur nombre augmente quotidiennement.

ELUS, CHERCHEURS ET PERSONNALITES PUBLIQUES SE REUNISSENT POUR PLAIDER LA FIN DU CHALUTAGE PROFOND EN EUROPE

Venus d'Europe ou des Etats-Unis, chercheurs, élus et personnalités d'horizons divers prennent la parole pour attirer l'attention des médias et des autorités publiques sur les problèmes posés par la pêche profonde au chalut telle qu'elle est pratiquée actuellement par les flottes européennes dans les eaux communautaires et dans l'Atlantique Nord-Est.

INTERVENANTS SCIENTIFIQUES

DAVID BILLET
Royaume-Uni

Dr David Billett est un biologiste spécialisé dans les océans profonds avec plus de 36 ans d'expérience de travail sur les dorsales médio-océaniques, les sédiments abyssaux, les monts marins, les récifs de coraux, les canyons sous-marins, les pentes continentales. Il a publié plus de 90 articles scientifiques. Il est directeur général de Deep Seas Environmental Solutions Ltd et chercheur au Centre océanographique national de Southampton au Royaume-Uni.

GILLES BOEUF
France

Gilles Bœuf est professeur à l'Université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC, Paris VI), président du Muséum national d'histoire naturelle et administrateur de l'association Humanité & Biodiversité. Il est auteur de nombreuses publications scientifiques. Il donne également des conférences et participe à des missions de coopération et d'expertise dans une trentaine de pays.

PHILIPPE CURY
France

Philippe Cury est directeur de recherche à l'IRD, directeur du CRH (Centre de Recherche Halieutique Méditerranéenne et Tropicale de Sète) et de l'UMR-EME 212 (IRD, Ifremer et Université Montpellier 2). Il travaille autour de l'approche écosystémique des pêches et a écrit plus de 100 publications scientifiques. Dans son récent livre avec Daniel Pauly paru chez Odile Jacob et intitulé Mange tes méduses, il donne des solutions pour réconcilier les cycles du vivant et la flèche du temps.

RAINER FROESE
Allemagne

Rainer Froese est un scientifique au GEOMAR Helmholtz-Centre for Ocean Research à Kiel. Il a participé à la création et au développement de FishBase, base de données de recherche en ligne internationale. Il est aussi coordinateur pour AquaMaps et SeaLife Base. Auteur et co-auteur de plus de cent publications scientifiques, il étudie la biodiversité, l'histoire et les dynamiques de population des poissons.

LES WATLING
Etats-Unis

Les Watling est un scientifique, professeur à l'Université d'Hawaï. Ses centres d'intérêt sont compris entre la biogéographie des fonds marins profonds, la taxonomie des coraux profonds et l'étude des pêcheries profondes. Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques et collabore avec des ONG pour la protection des océans profonds.

ÉLUS, CHERCHEURS ET PERSONNALITÉS PUBLIQUES SE RÉUNISSENT POUR PLAIDER LA FIN DU CHALUTAGE PROFOND EN EUROPE.

PERSONNALITÉS POLITIQUES

KRITON ARSENIS
Grèce

Kriton Arsenis est un député européen grec du groupe socialiste européen (S&D). Il est membre des commissions parlementaires "Environnement, Santé publique et Sécurité alimentaire", "Développement" et "Pêche". Il est le rapporteur du rapport sur la proposition de règlement de la Commission Européenne pour interdire le chalut de fond en eaux profondes dans l'Atlantique Nord-Est. En 2010, il a reçu au Parlement européen le prix du "député européen de l'année" dans la catégorie Pêche. En 2011, il a reçu le prix du "politicien juste de l'année" par la Fondation Evert Vermeer.

JEAN-PAUL BESSET
France

Ancien journaliste, Jean-Paul Besset est député européen au sein du groupe des Verts. Au Parlement, il siège à la Commission Pêche et à la Commission Affaires économiques et monétaires également.

JEAN-PAUL CHANTEGUET
France

Jean-Paul Chanteguet est député socialiste de l'Indre. Économiste de formation, il participe à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale dès sa création en juillet 2009 et en devient le président en juin 2012. En juillet 2011, il est co-rapporteur d'une proposition de loi visant à interdire l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels. Jean-Paul Chanteguet est président du Parc naturel régional de la Brenne, classé zone humide d'importance internationale.

DANIEL COHN-BENDIT
France

Daniel Cohn-Bendit est député européen depuis 1994, co-président du groupe Verts/Alliance Libre Européenne depuis 2002 et co-fondateur du Groupe Spinelli au Parlement européen. Fer de lance du mouvement de Mai 68 à Paris, il s'engage depuis notamment pour une Europe fédérale et la protection de l'environnement.

ULRIKE RODUST
Allemagne

Ulrike Rodust est une députée européenne allemande du groupe socialiste européen (S&D). Elle est membre des commissions parlementaires "Agriculture et développement rural" et "Pêche". Elle a été le rapporteur sur le récent projet de réforme de la Politique Commune de la Pêche.

ÉLUS, CHERCHEURS ET PERSONNALITÉS PUBLIQUES SE RÉUNISSENT POUR PLAIDER LA FIN DU CHALUTAGE PROFOND EN EUROPE

GRANDS TÉMOINS

RICHARD BRANSON
Royaume-Uni

Richard Branson est un entrepreneur britannique, connu grâce aux nombreux succès qu'il a rencontrés avec sa marque Virgin. Passionné par la conquête spatiale et l'exploration marine, très engagé pour la protection de l'environnement, il fait partie du célèbre groupe indépendant "Ocean Elders" et a lancé en 2007 un concours à 25 millions de dollars pour trouver des solutions pour le changement climatique.

JEAN-PAUL JAUD
France

Jean-Paul Jaud a créé sa propre société de production de films documentaires, J+B SÉQUENCES. En 1992, il réalise Les Quatre Saisons du Berger. Avec Nos enfants nous accuseront en 2008, qui a réalisé plus de 300 000 entrées, l'hommage que rend Jean-Paul Jaud à la nature prend un tournant plus militant. En 2010, il réalise Severn, la voix de nos enfants, puis en 2012, Tous cobayes ? Ce film dénonce deux technologies, les OGM et le nucléaire, génératrices d'irréversibilité pour les générations futures..

JUL
France

Jul collabore au Nouvel Observateur, à la Dépêche du midi, à Marianne, à Charlie Hebdo, à Lire, à Philosophie Magazine, à l'Huma, aux Echos ou encore à Fluide Glacial. En 2005, il publie son premier album Il faut tuer José Bové, une plongée dans la jungle altermondialiste. S'en suivent La croisade s'amuse, le Guide du Moutard (Prix Goscinny), La planète des sages, et plus récemment la série Silex and the City, qui en est à 4 tommes vendus à plus de 300 000 exemplaires et une première saison animée, vue par des millions de téléspectateurs.

JEAN-FRANÇOIS JULLIARD
France

Jean-François Julliard est directeur général de Greenpeace France depuis 2012. Auparavant, il a passé plus de dix ans au sein de Reporters Sans Frontières et en a été le secrétaire général de 2008 à 2012.

DENIS ODY
France

Denis Ody a rejoint le WWF France en 2000 et assume la responsabilité du pôle Océans et Côtes depuis 2005. Docteur en océanologie et éco-conseiller, il a été conseiller scientifique, expert en environnement, chef d'expédition. Il a travaillé 7 années au côté de Jacques-Yves COUSTEAU, et en tant que consultant pour la Croix verte Internationale fondée par Michael Gorbatchev, et le Centre de la Mer NAUSICAA.

MODÉRATEURS

MATT GIANI
France

Matthew Gianni est co-fondateur de la Deep Sea Conservation Coalition et défenseur de la préservation marine depuis plus de 20 ans, promouvant l'évolution du droit des pêcheries internationales et des océans et des politiques des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux. Il a également travaillé comme pêcheur professionnel pendant 10 ans avant de devenir un militant écologiste.

CLAIRE NOUVIAN
France

Claire Nouvian est une ardente défenseuse des océans profonds. Elle a notamment révélé la piètre performance économique de la pêche industrielle menée en grande profondeur. Entre 2002 et 2005, elle a écrit deux documentaires primés et fondé l'organisation à but non lucratif BLOOM (fin 2004). Elle a publié en 2006 le livre ABYSSES, traduit en 11 langues, puis organisé l'exposition ABYSSES, qui a été vue par plus de deux millions de personnes. Claire est Pew Fellow en Conservation Marine depuis 2012. En décembre 2012, elle a été désignée « Femme en Or de l'environnement » et a reçu en 2013 la médaille de l'Ordre national du Mérite.

ILS NOUS SOUTIENNENT

ALLAIN BOUGRAIN-DUBOURG
France

Allain Bougrain-Dubourg est président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Journaliste et producteur de nombreuses émissions, il présente depuis 2011 Vivre avec les bêtes sur France Inter. Depuis 2010, il est membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE).

NICOLAS HULOT
France

Connu pour son émission télévisée Ushuaïa Nature, Nicolas Hulot est engagé pour la protection de l'environnement depuis plus de 25 ans. En 1990 il crée la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH) qu'il préside toujours. En 2012, il est nommé par François Hollande "Envoyé spécial pour la protection de la planète". Une mission bénévole qui lui permet de rassembler et convaincre les acteurs au niveau mondial en vue de la conférence Climat de 2015 qui aura lieu à Paris.

MARIELLE DE SARNEZ
France

Vice-présidente du Mouvement Démocrate. Entrée très jeune en politique, Marielle de Sarnez participe à la fondation de l'UDF en 1978. En 1989, elle devient l'adjointe du Secrétaire Général de l'UDF François Bayrou, puis Directeur de Cabinet, quand ce dernier est nommé Ministre de l'Education. Elue Conseiller de Paris en 2001, réélue en 2008, elle est Députée européenne depuis 1999, Vice-présidente du groupe Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE).

FRANZ SCHATZING
Allemagne

Franz Schätzing est auteur de plusieurs romans, notamment des thrillers politiques et historiques. En 2004, son thriller de science-fiction écologique intitulé Der Schwarm (en français Abysses, Presses de la cité, 2008) connaît un très grand succès et devient rapidement un best-seller.

PAROLES DE CHERCHEURS

« Les océans profonds sont un milieu ancien, essentiellement inchangé depuis plus de 20 millions d'années. Les animaux qui vivent dans les profondeurs représentent la vie telle qu'elle était sur la terre il y a très longtemps ; ils sont une bibliothèque vivante de la vie d'autrefois. Dans de nombreux cas, les espèces profondes incarnent l'expression "vie au ralenti", en croissant lentement, vivant longtemps, et se reproduisant tard. Pour moi, il est fascinant d'avoir la possibilité de voir des choses qui sont par ailleurs inconnues, de voir un monde où le changement prend des millénaires, et d'étudier des animaux qui sont complètement différents de ceux qui se trouvent dans les eaux de surface. »

Dr. Les Watling

« Une grande variété de formes de vie fascinantes existe dans les océans profonds, et pas seulement des coraux et des éponges. Beaucoup ont des propriétés uniques et de valeur pour la médecine, la biotechnologie et la biomimétique. En ce qui concerne les coraux, toutes les espèces profondes sont extrêmement vulnérables aux impacts physiques répétés. Les règles de la vie changent dans les océans profonds. Les espèces profondes se sont adaptées à un environnement où la nourriture est en très petite quantité ; elles ont de longues durées de vie. Par conséquent, elles sont incapables de résister à des opérations de pêche à l'échelle commerciale. Les coraux peuvent prendre mille ans pour se remettre d'une heure de chalutage. »

Dr. David Billett

« La pêche au chalut en eau profonde présente très peu d'intérêt sur les vastes fonds meubles sablo-vaseux car les biomasses sont faibles, ces milieux ayant besoin de grandes périodes de temps pour produire. Sur les fonds riches liés aux suintements froids ou aux sources hydrothermales, ce serait catastrophique d'aller chaluter, la biodiversité y étant unique. Quant aux zones de coraux froids, quelques minutes de chalutage détruisent 1000 années d'établissement de ces écosystèmes : et pour débarquer quoi ? Des produits mal ou pas connus et dont l'humanité n'a pas besoin ! »

Dr. Gilles Bœuf

« Les océans profonds sont l'endroit le moins connu sur terre. Ce n'est que récemment que nous avons découvert des écosystèmes complètement inconnus et inattendus, tels que les cheminées hydrothermales, les carcasses de baleines ou les récifs d'eau froide. La plupart des poissons profonds sont des créatures bizarres dont nous avons encore à comprendre les stratégies de survie, mais nous savons déjà que - alors qu'ils ont réussi à survivre le froid, l'obscurité et le manque de nourriture, parfois pendant plus d'un siècle - ils ne peuvent rivaliser avec les technologies modernes de pêche. De nombreuses populations des monts sous-marins ont été anéanties en l'espace de quelques marées de pêche. »

Dr. Rainer Froese

« Le chalutage profond est une technique de pêche qui n'a pas d'avenir. Il détruit la biodiversité sans qu'on ait eu le temps de l'évaluer et de la comprendre, il déstabilise les habitats profonds qui sont très sensibles aux perturbations et est incroyablement couteux en énergie fossile. Le chalutage profond est condamné écologiquement et économiquement. »

Dr. Philippe Cury

PAROLES D'ELUS

« L'Europe, c'est la protection des populations. Elle passe aussi par celle de leur milieu de vie. Et donc par celle des océans. Aux députés européens de ne pas dénouer ce lien indissociable et de bannir le pillage des abysses. »

Jean-Paul Besset

« Les océans profonds sont un milieu fascinant qui abrite une grande variété d'espèces. Certains des poissons profonds vivent plus longtemps que les humains. Nous avons la responsabilité de préserver ce patrimoine et de lui donner la protection dont il a besoin. Cela doit absolument passer par une réduction de l'impact de la pêche en eaux profondes. »

Ulrike Rodust

« Les océans profonds sont encore largement inconnus et restent, par bien des aspects, assez mystérieux à nos yeux.

Parce qu'ils renferment de nombreuses merveilles et diverses richesses, parce que la France a une responsabilité particulière quant à leur protection, parce que les écosystèmes profonds, d'une grande fragilité, nécessitent une attention spéciale, nous devons agir dès maintenant et définir, ensemble, des politiques ambitieuses conciliant durablement activités humaines et biodiversité marine, réconciliant l'homme avec cet écosystème si singulier.

Nous devons nous saisir de l'opportunité de la révision du règlement européen sur la pêche profonde et profiter de la table ronde biodiversité marine de la conférence environnementale 2013 pour lancer le débat sur les enjeux et les défis des activités humaines en eaux profondes. Il nous revient de réfléchir ensemble à des solutions qui permettent de préserver cet environnement si particulier. »

Jean-Paul Chanteguet

« Les flottes européennes qui pêchent en eaux profondes sont parmi les plus importantes du monde. C'est absolument le devoir de l'UE de réglementer ces activités. L'UE doit essentiellement reprendre le contrôle de ces méthodes de pêche destructrices qui endommagent les écosystèmes profonds. Si l'UE n'agit pas dans ce domaine, alors nous porterons tous, et particulièrement l'Union européenne, la responsabilité de la destruction de la biodiversité marine et des poissons, c'est pourquoi l'UE est politiquement et moralement responsable de ce qu'il se passe dans les océans. »

Daniel Cohn-Bendit

PAROLES DE PERSONNALITES

« Certains coraux profonds sont vieux de 4000 ans, ce qui veut dire qu'ils ont commencé à croître lorsque les Égyptiens construisaient les pyramides. Les océans profonds doivent être considérés comme aussi précieux que les pyramides d'Egypte. »

Richard Branson

« Contre toute attente, nous avons découvert que la subtile intimité des profondeurs océaniques servait d'écrin à une faune improbable. Faudra t-il, là aussi, que nous surexploitions ce monde à peine découvert alors que notre expérience terrestre montre les limites de notre avidité ? Baissons les armes et rangeons les filets ! »

Allain Bougrain-Dubourg

« L'océan est la mémoire de la vie sur Terre et du mystère des origines communes que nous partageons avec l'ensemble du vivant. Il est source de beauté, de plaisir… mais aussi de solutions pour la vie sur Terre.
Comme le suggérait récemment Gilles Bœuf, il est temps de s'inspirer de la nature : "Au lieu d'aller tout dévaster en voulant tout réinventer, regardons un peu comment elle fonctionne, préservons-là comme réservoir de solutions et d'idées."
Longtemps les pêcheries ont fonctionné sur le mode de la "razzia", notamment à cause de la pêche profonde. Ce temps doit être révolu. En mer comme à terre, il est temps pour la France et l'Union européenne de montrer l'exemple. »

Nicolas Hulot

« Le chalutage profond est un « crime » caché, loin du regard du public. Une biodiversité aussi fascinante qu'étrange est détruite avant même d'être connue. Il incarne ce qui se fait de pire en matière de destruction des écosystèmes marins. En moins de 30 ans, les stocks de certaines espèces ont presque été pêchés jusqu'à l'épuisement et tous les problèmes de la pêche industrielle se retrouvent dans la pêche profonde : surcapacité, concentration entre les mains d'une poignée d'armateurs, non respect des avis scientifiques, lobbying agressif des industriels et complicité du monde politique. Si l'on veut sérieusement sauver nos océans, il faut mettre fin à cette pratique destructrice. »

Jean-François Julliard

« En dehors du massacre intolérable de la biodiversité, l'autorisation du chalutage en eaux profondes va soulever des résidus radioactifs concentrés depuis une cinquantaine d'années dans les sédiments du sol des océans. Personne ne peut nier que l'Atlantique Nord sert de poubelle du nucléaire. En tant que cinéaste engagé pour la protection des générations futures, je ne peux que soutenir l'action judicieuse menée par l'association BLOOM. »

Jean-Paul Jaud

« La pêche profonde transforme les mers en déserts. Personne ne peut vivre aux dépends d'un désert. La cupidité et le manque de vue à long terme menacent de détruire les bases de notre subsistance une fois de plus. Ce n'est plus une controverse idéologique entre des écologistes et des grandes entreprises. C'est simplement une question de savoir si nous sommes l'espèce intelligente, que nous estimons être, ou juste un groupe de singes parlants qui accélèrent leur propre extinction. Nous avons encore l'occasion de confirmer la première hypothèse. »

Frank Schätzing

« Que faut-il crier, et à qui, pour que la raison l'emporte ?

Espèces cibles à croissance lente et reproduction tardive, méthode de pêche non sélective et destructrice d'habitats précieux, coûts énergétiques d'une autre époque, rentabilité économique sous perfusion d'argent public : un enfant de cinq ans comprendrait qu'il faut arrêter le chalutage profond ! Ecoutons les enfants de cinq ans ! »

Denis Ody

« Il existe un contraste violent entre l'immense efficacité technologique des chaluts industriels et l'excessive vulnérabilité des milieux profonds. Le chalutage en eaux profondes met en jeu le monde de la rapidité contre celui de la lenteur, le profit à court terme réservé à quelques-uns contre le bénéfice à long terme pour tous. Le scandale n'est pas qu'écologique, il est également éthique. »

Claire Nouvian

« Les océans sont notre patrimoine mondial et les océans profonds sont parmi les zones les plus mystérieuses et pourtant biologiquement riches et diversifiées de notre planète. Nous avons le droit et la responsabilité de veiller à ce que toute activité, et en particulier le chalut de fond, ne détruise pas les milliers d'espèces et d'écosystèmes dans les océans profonds, alors que beaucoup restent encore à découvrir. »

Matthew Gianni

QUELQUES DONNEES SCIENTIFIQUES

Un corail profond noir a été découvert vivant à **4265 ans**, une gorgone profonde a vécu 1800 ans et un corail doré, 2742 ans . Il est fort probable que la mer soit peuplée de très vieilles espèces .

Roark, E.B. et al. 2009. Extreme longevity in proteinaceous deep-sea corals. PNAS 106: 5204-5208

" **74 publications évaluées par des pairs** montrent que le chalutage profond détruit la faune et les habitats dans les océans profonds, alors qu'**aucune** ne tente même de démontrer que le chalutage de fond en eaux profondes peut être une technique de pêche acceptable "

Professor Les Watling

Le chalutage de fond en eaux profondes a **l'impact le plus élevé de toutes les activités humaines** dans les océans profonds. Le chalutage profond pouvant affecter **plus de 1200 fois** la superficie d'extraction de pétrole et de gaz. Sur un an dans l'Atlantique Nord -Est, l'extraction de pétrole et de gaz ont affecté 23 km^2 de fond, tandis que le chalutage en eaux profondes couvrait presque 28.000 km^2.

Benn AR, Weaver PP, Billet DSM, van den Hove S, Murdock AP, et al. (2010) Human Activities on the Deep Seafloor in the North-East Atlantic: An Assessment of Spatial Extent. PLoS ONE 5(9).

Le rétablissement des écosystèmes coralliens d'eau froide du à l'impact de la pêche est susceptible d'être très lent et **potentiellement impossible**. Les coraux ont une croissance extrêmement lente et vivent longtemps. Les grands complexes de récifs, formés par les coraux rigides, peuvent vivre **plus de 8 000 ans**. »

The European research group « Hermione », 2010.

Un an de chalutage en continu dans des habitats intacts **aurait le même impact qu'environ 535 à 833 ans de pêche à la palangre.**

Morato, T. and C. Pham. The impact of deep-water longline on epibenthic invertebrates. Hearing on Deep-Sea Fishing, European Parliament, Brussels, 17 June 2013.

4625 organismes appartenant à **256 espèces différentes** ont été décrits à partir d'un échantillon de 18kg de corail au large des îles Féroé. Les organismes ont été jugés particulièrement abondants dans les structures de coraux morts qui font partie des nombreux récifs coralliens d'eaux profondes.

Jensen, A. & Frederiksen, R., 1992. The fauna associated with the bank-forming deepwater coral Lophelia pertusa (Scleractinaria) on the Faroe Shelf. Sarsia, 77, 53-69.

Une étude sur les impacts de la pêche en eaux profondes dans l'Atlantique du Nord-Est a montré que, bien que la **zone de pêche était d'environ 52 000 km2**, l'impact s'étendait probablement jusqu'à presque **tripler cette zone** et sur de nombreuses espèces non ciblées.

Priede et al., A review of the spatial extent of fishery effects and species vulnerability of the deep-sea demersal fish assemblage of the Porcupine Seabight, Northeast Atlantic Ocean (ICES Subarea VII). ICES Journal of Marine Science (2011).

L'utilisation de modèles prédictifs sur les habitats a montré que seulement **23% des récifs coralliens en eaux profondes et 2 % des communautés d'éponges profondes sont actuellement protégées** dans les eaux profondes de l'Irlande et du Royaume-Uni.

Ross E. and Howell K. 2012. Use of predictive habitat modelling to assess the distribution and extent of the current protection of 'listed' deep-sea habitats. Diversity and Distributions, (Diversity Distrib.) (2012) 1–13.

La perte de biodiversité dans la mer profonde altère le fonctionnement des écosystèmes, en particulier en réduisant les processus des écosystèmes et l'efficacité biogéochimique, affectant des processus tels que le recyclage des nutriments.

Danovaro, R., C. Gambi, A Dell'Anno, C. Corinaldes, S. Freschetti, A. Vanreusel, M. Vincx, A.J. Gooday. 2008. Expeonential decline of deep-sea ecosystem functioning linked to benthic biodiversity loss. Current Biology. 10: 1-8.

EN AVANT-PREMIÈRE MONDIALE ET EN EXCLUSIVITÉ
DES IMAGES D'UNE CRÉATURE MARINE MYTHIQUE JAMAIS ENCORE FILMÉE AINSI : LE REGALEC

LE REGALEC : RENCONTRE AVEC LE POISSON-ROI

En ce début de XXIème siècle, on connaît mieux la surface de la lune que le fond des océans. Ses profondeurs abritent des créatures gigantesques qui ont inspiré des mythes et légendes tenaces. Cette année, la première rencontre filmée avec un calamar géant évoluant dans son environnement a été un grand évènement médiatique. Aujourd'hui, la technologie, la passion et l'expertise de quelques hommes nous permettent une nouvelle rencontre magique : celle du plus long poisson osseux du monde : le régalec (*Regalecus glesne*).

A travers l'histoire, les marins l'ont surnommé le serpent de mer ou le roi des harengs, car il semblait que ce poisson guidait les bancs de harengs. De nombreuses mythologies sont associées à ce poisson, notamment par le symbole du "payanak", reine des serpents, en Asie. Les seuls spécimens que l'on a pu étudier ont été retrouvés échoués sur des plages aux quatre coins du monde. De nombreuses photos de marins alignés tenant le poisson dans leurs bras témoignent de ces découvertes. Mais depuis quelques années, des régalecs vivants ont pu être observés furtivement par des robots télécommandés (les « ROV », remotely operated vehicle).

Malgré cela, on sait bien peu de choses de ce poisson et de son comportement. On sait qu'il vit en haute mer, entre 20 et 1000 mètres de profondeur, qu'il mesure jusqu'à 11 mètres, pèse plus de 200 kg et qu'il se nourrit principalement de krill (minuscules crevettes). Parmi ses propriétés les plus étonnantes, il nage aussi bien à la verticale qu'à l'horizontale. Fait unique dans le monde animal : alors que les lézards se mutilent quand ils sont attaqués, le Régalec peut volontairement se défaire de la partie terminale de son corps située après son anus !

Des questions se posent encore sur la bioluminescence de l'animal ou sa capacité à détecter les champs électro-magnétiques.

BLOOM et SAINT THOMAS PRODUCTIONS présentent aujourd'hui une rencontre avec le régalec qui dépasse tout ce qui a été expérimenté et filmé par les hommes jusqu'à présent.

La rencontre spectaculaire filmée par les équipes de Saint Thomas Productions et mises à la disposition de BLOOM pour plaider la cause de la biodiversité marine profonde a été tournée dans la meilleure qualité d'images existant aujourd'hui : le « 5K », c'est-à-dire 30 fois la qualité HD.

Plus d'un an de tournage a été nécessaire pour que les plongeurs, menés par Jean-Charles Granjon, puissent observer le poisson à de nombreuses reprises et à diverses profondeurs. Ils ont dû multiplier les stratagèmes pour approcher le poisson et plonger avec des bouteilles jusqu'à 80m.

Les marins du passé craignaient le monstre venu des profondeurs, les images exclusives de Saint Thomas Productions révèlent une créature majestueuse, inoffensive et symbole d'une biodiversité marine époustouflante, encore méconnue mais déjà menacée par les activités humaines.

UN ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR BLOOM GRÂCE AU SOUTIEN DE

SAINT THOMAS PRODUCTIONS

Fondée en 1995, la société Saint Thomas Productions s'est spécialisée dans le documentaire scientifique, environnemental et animalier haut de gamme. La société collabore régulièrement avec les principales chaînes françaises et internationales (Arte, France Télévisions, Ushuaïa TV en France, National Geographic, Discovery, PBS, BBC, NHK... sur le marché international).
Ses productions mettent l'accent sur l'originalité des scenarios, la qualité des images, la mise en place de nouvelles technologies de tournage et de montage (images en ultra-haute définition et en stéréoscopie 3D).
www.saint-thomas.net

LA FONDATION SYNCHRONICITY EARTH

Synchronicity Earth a été créée en novembre 2009 avec la vision d'une planète durable qui valorise l'interconnectivité et l'interdépendance de tous les êtres vivants. Sa mission est de développer et d'approfondir l'impact de la philanthropie environnementale et de proposer des solutions d'avenir et s'y emploie autour de trois principaux écosystèmes : forêts, eau douce et océans.
www.synchronicityearth.com

LA FONDATION AKUO

La Fondation Akuo a été créée par le groupe français Akuo Energy, un producteur indépendant et international d'énergies renouvelables. La Fondation Akuo Energy initie et soutient des projets à but non lucratif de développement durable, offrant à ses partenaires l'opportunité de s'unir pour combattre la pauvreté et protéger l'environnement.

LE FONDS DE DOTATION EMERAUDE SOLIDAIRE

Le fonds de dotation Emeraude Solidaire a pour objectif d'initier et/ou de soutenir des actions poursuivant un but d'intérêt général non lucratif dans le domaine de la solidarité, de l'action humanitaire et de l'environnement. Animé par des valeurs de charité et de partage, le fonds de dotation Emeraude Solidaire se veut être au service de l'autre, ouvert à tous publics, sans aucune discrimination d'origine, de culture ni de religion.

PÉTITION MISE EN LIGNE PAR BLOOM LE 17 JUIN 2013
http://petition.bloomassociation.org

URGENCE OCEANS PROFONDS

2013 est une année cruciale pour la protection des océans profonds : la Commission européenne a proposé l'interdiction du chalutage profond, une méthode de pêche décrite par les chercheurs comme « la plus destructrice de l'histoire » : d'immenses filets lestés raclent les fonds marins jusqu'à 1800 mètres de profondeur et dévastent des écosystèmes multi-millénaires et des espèces vulnérables, dont certaines sont menacées d'extinction.

En France, moins de dix navires sont impliqués dans la pêche profonde au chalut de fond. Six d'entre eux appartiennent à la flotte d'Intermarché. Malgré les millions d'euros d'aides publiques qu'ils perçoivent, ces navires industriels sont tous déficitaires. Le chalutage profond est un gouffre à fonds publics ; il n'existerait pas sans le soutien de nos impôts.

Les lobbies de la pêche industrielle font pression sur les Etats membres de l'Union européenne et les députés du Parlement européen pour éviter l'interdiction de cette méthode de pêche dont le modèle économique sous-performant et dépendant des aides publiques appartient au passé. Les lobbies s'appuient notamment sur la France pour faire avorter le règlement européen.

La mobilisation citoyenne peut contrecarrer le pouvoir des lobbies : aidez-nous à éliminer cette méthode de pêche destructrice et à faire en sorte que nos élus et diplomates retrouvent la dignité de leur fonction en recevant des directives claires et ambitieuses de la part du Président de la République.

Signez pour mettre fin à ce non-sens économique et écologique.

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, MONSIEUR FRANÇOIS HOLLANDE

« Nous, citoyens de France et du monde, vous exhortons à soutenir la proposition européenne d'interdire le chalutage en eaux profondes, qui est reconnu comme l'une des méthodes de pêche les plus destructrices de l'histoire.
Cette activité résiduelle, déficitaire et subventionnée ne concerne que neuf navires en France mais son impact environnemental est disproportionné : d'immenses filets lestés ratissent les milieux océaniques les plus vulnérables et capturent plus de 100 espèces, ensuite rejetées, dont certaines menacées d'extinction.
Ces pêches industrielles dévastent le patrimoine naturel de l'humanité en rasant des coraux multimillénaires, détenteurs du record de longévité animale sur terre.

M. Hollande, honorez la promesse « d'excellence environnementale » que vous avez faite aux Français et mettez fin à cette déforestation des océans profonds qui déshonore la France. Soutenez sans équivoque la proposition d'interdiction du chalutage en eaux profondes. »

Déclaration de soutien : Protéger les eaux profondes contre une pêche destructrice

Nous, soussignés, représentons les préoccupations du grand public et regroupons des pêcheurs artisanaux, des organisations actives dans les domaines du développement et de l'environnement et d'autres parties intéressées. Nous partageons le même intérêt pour la restauration des populations de poissons d'eau profonde en Europe et la garantie d'une protection durable des écosystèmes d'eau profonde. À cet effet, nous soutenons **la prévention des impacts négatifs sur les écosystèmes d'eau profonde**, qui peut en grande partie être réalisée **en éliminant les pratiques de pêche destructrices** et en exigeant des analyses d'impact pour l'ensemble des pêcheries d'eau profonde.

L'Union européenne (UE) possède l'une des flottes de pêche d'eau profonde les plus importantes au monde. Il est déjà amplement prouvé que le chalutage de fond en eau profonde a considérablement endommagé **les écosystèmes d'eau profonde, y compris les récifs coralliens, les champs d'éponge et les monts sous-marins**, et a entraîné **de graves déclins dans les populations de poissons d'eau profonde**. Nous encourageons vivement les décideurs de l'UE à jouer un rôle fort et constructif pour la protection des écosystèmes d'eau profonde, dans les eaux de l'UE et d'ailleurs.

Nous souhaitons un mandat clair des décideurs politiques de l'UE pour une gestion durable des ressources d'eau profonde. À ce jour, la législation adoptée par les États membres de l'UE est **insuffisante pour protéger les écosystèmes marins vulnérables** d'eau profonde contre les impacts négatifs des engins de pêche destructeurs, au premier rang desquels le chalutage de fond en eau profonde. Malgré l'introduction du régime d'accès aux pêcheries des stocks d'eau profonde en 2002, destiné à freiner la surpêche dans les eaux profondes, **les populations de poissons d'eau profonde ont été gravement appauvries** dans l'Atlantique Nord-Est et la capture de la majorité des espèces n'est toujours pas réglementée.

Nous nous réjouissons de la proposition de la Commission européenne visant à réformer le régime d'accès aux pêcheries des stocks d'eau profonde – notamment la disposition qui exige une élimination progressive du chalutage de fond et de la pêche aux filets maillants de fond pour les espèces d'eau profonde en l'espace de deux ans[1]. Cette proposition intègre à juste titre les engagements à protéger les eaux profondes que l'UE a pris au cours de la dernière décennie dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies[2] et du Sommet de la Terre de Rio+20 qui s'est tenu en juin 2012. Nous demandons instamment au Conseil de l'UE et aux députés européens de respecter ces engagements en soutenant la proposition de la Commission et en assurant la réforme du régime de l'UE en matière de gestion des pêcheries d'eau profonde.

Nous soutenons également la proposition actuelle qui autorise **les pêcheurs artisanaux utilisant des méthodes et des engins de pêche sélectifs destinés à cibler les espèces à des niveaux qui ne dépassent pas les recommandations scientifiques à poursuivre leur activités de pêche** en eau profonde de manière durable et rentable. Les pêcheurs artisanaux contribuent fortement au tissu social, économique et culturel des communautés côtières d'Europe dans certaines régions ultrapériphériques d'Europe qui dépendent des pêcheries d'eau profonde.

Nous appelons les décideurs politiques de l'Union européenne à adopter un nouveau règlement de gestion de la pêche en eau profonde dans l'Atlantique Nord-Est qui :

1. mette fin aux pratiques de pêche destructrices par une élimination progressive obligatoire du chalutage de fond et de la pêche aux filets maillants de fond pour les espèces d'eau profonde en l'espace de deux ans ;
2. exige des analyses d'impact préalables pour l'ensemble des pêcheries d'eau profonde ;
3. garantisse que la pêche est uniquement autorisée si les captures, y compris toute prise accessoire, peuvent être limitées à des niveaux durables sur base d'une compréhension scientifique claire des espèces impactées, et en s'assurant que les pêcheries d'eau profonde sont gérées de sorte à minimiser ou éviter la capture d'espèces vulnérables, menacées ou en danger ;
4. garantisse que l'ensemble des pêcheries d'eau profonde sont gérées de sorte à prévenir les impacts négatifs sur les écosystèmes vulnérables d'eau profonde tels que les écosystèmes des coraux, des éponges et des monts sous-marins d'eau profonde.

[1] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des conditions spécifiques pour la pêche des stocks d'eau profonde dans l'Atlantique du Nord-Est, ainsi que des dispositions relatives à la pêche dans les eaux internationales de l'Atlantique du Nord-Est et abrogeant le règlement (CE) n° 2347/2002. Bruxelles, 19.7.2012, COM(2012) 371 final, 2012/0179 (COD).

[2] Résolutions de l'AGNU nos 61/105 (2006), 64/72 (2009) et 66/88 (2011). Résolutions pour la viabilité des pêches, notamment dans le cadre de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, de 1995, et des instruments connexes. Assemblée générale des Nations unies.

ABBY LAPOINTE

Deep-sea trawling must be banned

Industry interests should not be allowed to derail a European Union vote on whether to prohibit a destructive fishing technique, says **Les Watling**.

Trawling the bottom of the ocean, dragging heavy metal equipment along the sea bed at high speed, is the most destructive form of deep-sea fishing in the world. The fishing industry loves it because it is very effective. But it is indiscriminate and leaves behind a trail of rubble.

This month, the European Union (EU) is scheduled to vote on a proposed ban on deep-sea bottom trawling. If passed, the ban would be the first of its kind, although it would build on existing prohibitions on trawling in shallower water. It could give the seas some breathing space and fish stocks a chance to recover.

There has been intense lobbying against the proposed ban by a fishing industry that has strong ties with the governments of several countries and support from Ifremer, the predominant French fisheries-research organization. Lobbying groups have threatened legal action against scientists for publishing data deemed to be critical of the industry. The EU Fisheries Committee features Members of the European Parliament from French, UK and Spanish areas in which deep-sea fishing vessels are docked. These ties have slowed the committee's consideration of the proposed ban to a crawl: it has postponed its vote by several months from the originally scheduled date. By contrast, the EU environment committee, which is not so dominated by members from fishing ports, voted 58 to 1 in favour of the ban in March.

In the run-up to the Fisheries Committee vote, now set for 18 September, science has been dragged into the political fight. The fishing lobby has published a series of influential pamphlets that start with the famous phrase "the inconvenient truth". In essence, the pamphlets suggest that it is possible to use a lighter version of trawling equipment to trawl in the deep sea without doing much damage; that stocks of the target species are not being depleted; and that non-target catch is made up of just a few abundant species that are not in any kind of trouble. Many of the 'truths' listed are quoted by European politicians. Yet they are bunk.

If the European Parliament passes the ban, it will have global force and influence on conservation. As such, responsible scientists cannot let these claims go unchallenged. Here is a rundown of why the assertions are wrong.

Claim: damage can be limited by making a lighter trawl. In fact, trawls must be heavy to reach the sea floor at 800–1,500 metres, the zone in which most deep-sea fishing occurs. They need to be strong in order not to come apart when pulled through the water at 3 knots (5.6 kilometres per hour) or more. Deep-sea organisms are known to be delicate and fragile, often consisting of as much water as tissue. By analogy, it makes no difference if you are run over by a small car that weighs one tonne or a large truck that weighs several tonnes. The flesh of the body is no match for the strength of steel, however light the equipment.

Claim: catches of deep-sea fish species of interest are reaching a sustainable level (maximum sustainable yield; MSY). What this does not take into account is that population assessments are based on industry data for ten index species, so what we know about fish stocks we get from fisheries catches. A vessel is not likely to trawl in an area that does not produce fish, so the abundance data are biased. Yet these are the data used to determine whether the species is at MSY.

Unfortunately, all catches of deep-sea fish in Europe are now at about 20% or less of their peak levels. Because the catches have levelled out at these low values, it is claimed that the populations are at MSY. However, it is well known that the French catch, for example, comes from a smaller area than previously, and it is possible that, rather than 'doing fine', as the range shrinks, the measured populations experience increasing effective mortality rates. Fishing could cause a complete collapse, as happened for cod stocks off eastern Canada in the early 1990s. Furthermore, there is no information on the populations of non-index species, dozens of which are threatened and are routinely caught.

THE BAN COULD GIVE THE SEAS SOME **BREATHING SPACE** AND FISH STOCKS A CHANCE TO **RECOVER.**

Claim: by-catch is limited and no by-catch species are in trouble. Actually, studies suggest that trawls for 3 target species can catch more than 100 non-target species. Reported catch of the non-commercially valuable Baird's slickhead (*Alepocephalus bairdii*), for example, which accounts for more than one-third of by-catch by weight, have declined precipitously, and are now at about 6% of their 2002 high. This decline would be enough for the fish to be classed as endangered by the International Union for Conservation of Nature.

The final claim in the published fisheries propaganda is economic, not scientific. But let us examine it.

Claim: the French deep-sea fishing sector is operating sustainably and is an important employer. In fact, it has benefited from large subsidies, both from the EU and from the French government. Since 2004, the three companies involved — Scapêche, Euronor and Dhellemmes — have received about €15 million (US$20 million) but showed more than €11 million in losses. The three firms employ a relatively small number of people on their boats: about 112 in total, or 0.5% of the entire French fisheries-vessels crew.

The vote this month is a chance to reverse much of the damage done to fisheries. Deep-water trawling should be consigned to history. ■

➲ NATURE.COM
Discuss this article online at:
go.nature.com/9lxngp

Les Watling *is professor of biology at the University of Hawaii atManoa in Honolulu.*
e-mail: watling@hawaii.edu

Le chalutage en eaux profondes doit être interdit

Les intérêts de l'industrie ne devraient pas pouvoir faire dérailler un vote de l'Union européenne sur l'interdiction d'une technique de pêche destructrice, explique ***Les Watling****, professeur de biologie à l'Université de Hawaï à Manoa, Honolulu.*

Le chalutage en eaux profondes est une méthode de pêche qui consiste à racler le fond des océans avec des équipements faits de métaux lourds, à une vitesse élevée. Cette méthode de pêche profonde est la plus destructrice du monde. L'industrie de la pêche apprécie cette méthode puisqu'elle est extrêmement efficace. Le problème est que cette pêche ne fait pas de discrimination et que les filets laissent derrière eux une trainée de débris.

Ce mois-ci, l'Union européenne doit se prononcer sur une proposition d'interdiction du chalutage en eaux profondes. Si elle est adoptée, cette interdiction serait la première de son genre, bien qu'elle s'appuierait sur les interdictions en vigueur sur le chalutage dans les eaux moins profondes. Cela pourrait laisser respirer les océans et donner une chance aux stocks de poissons de se reconstruire.

Il y a eu un lobbying intense contre la proposition d'interdiction par l'industrie de la pêche qui possède des liens étroits avec les gouvernements de plusieurs pays et grâce au soutien de l'Ifremer, l'organisme de recherche sur la pêche prédominant en France. Ces groupes de pression ont intenté une action en justice à l'encontre de scientifiques pour la publication de données considérées comme cruciales par l'industrie. La Commission de la pêche du Parlement européen est constituée de députés européens venant de régions de France, du Royaume-Uni et d'Espagne dans lesquelles sont amarrés des navires de pêche en eux profondes. Ces liens ont ralenti l'examen de la proposition par la Commission. Le vote a été reporté de plusieurs mois par rapport à la date initialement prévue. En revanche, la Commission Environnement du Parlement européen, qui n'est pas tant dominée par des membres originaires de pays pratiquant la pêche en eaux profondes, a voté en mars à 58 voix contre 1 en faveur de l'interdiction.

Dans la perspective d'un vote au sein de la Commission de la pêche, désormais fixé au 18 septembre, la science a été introduite dans la bataille politique. Le lobby de la pêche a publié une série de brochures visant à influer sur les votants, qui commencent par la célèbre phrase : « Une vérité qui dérange ». En substance, les brochures suggèrent qu'il est possible d'utiliser une version allégée du matériel de chalutage en eaux profondes, qui ferait moins de dégâts, que les stocks des espèces cibles ne sont pas épuisés, et que les prises non ciblées sont constituées d'espèces abondantes qui ne sont pas menacées. Plusieurs de ces "vérités" énumérées sont citées par les politiciens européens. Pourtant, elles sont bancales.

Si le Parlement européen adopte l'interdiction, elle servira d'exemple au monde et son influence sur la préservation des océans sera significative. En tant que tel, les scientifiques raisonnés ne peuvent pas laisser ces affirmations incontestées. Voici un aperçu des raisons pour lesquelles ces affirmations sont fausses.

Première revendication : les dommages peuvent être limités avec l'utilisation d'un matériel plus léger. En fait, l'équipement des chaluts doit être lourd pour atteindre le fond de la mer, de 800 à 1500 mètres, zone où la pêche profonde s'effectue. Le matériel doit être solide afin de ne pas se briser lorsqu'il est tiré par l'eau à la vitesse de 3 nœuds (5,6 kilomètres à l'heure) ou plus. La faune des eaux profondes est connue pour être délicate et fragile, souvent composée d'autant d'eau que de tissus. Par analogie, il n'y a aucune différence entre se faire écraser par une petite voiture d'une tonne ou par un poids lourd de plusieurs tonnes. La chair corporelle n'est pas faite pour résister à l'acier, peu importe que l'équipement soit léger ou non.
Deuxième revendication : les captures d'espèces de poissons profonds ayant un intérêt commercial ont atteint un seuil de durabilité (rendement maximal durable, RMD). Cette affirmation ne tient compte que des évaluations faites par l'industrie, pour 10 espèces indexées. En somme, ce que nous savons sur les stocks de poissons profonds nous vient des captures faites par les chaluts. Un navire n'ira jamais pêcher dans une zone où l'on ne trouve pas de poissons, de sorte que les données sur les stocks sont biaisées. Pourtant, ce sont les données utilisées pour déterminer si l'espèce ne dépasse pas son RMD.

Malheureusement, toutes les captures de poissons profonds en Europe sont désormais à environ 20% ou moins de leurs niveaux les plus élevés. Comme les prises se sont stabilisées à ces faibles valeurs, il est affirmé que les populations sont encore à leur RMD. Cependant, il est bien connu que les captures françaises, par exemple, proviennent d'une zone plus petite qu'auparavant, et il est possible, plutôt que de se porter bien et alors que la zone de pêche rétrécit, que les populations mesurées enregistrent un taux de mortalité de plus en plus élevé. La pêche pourrait provoquer un effondrement complet des stocks, comme cela est arrivé avec la morue au large de l'Est du Canada dans le début des années 1990. En outre, il n'existe aucune information sur les populations d'espèces non indexées, des dizaines étant menacées et régulièrement capturées.

Troisième revendication : les prises accessoires sont limitées et aucune espèce capturée n'est en difficulté. En fait, des études suggèrent que les chaluts profonds, pour 3 espèces ciblées, peuvent capturer plus de 100 espèces non ciblées. Certaines prises accessoires, comme par exemple le mulet noir (*Alepocephalus bairdii*), peuvent représenter pus d'un tiers des prises non ciblées en poids. Cette espèce a vu sa population décroître pour arriver à seulement 6% par rapport à son niveau le plus élevé en 2002. Cet effondrement de la population serait suffisant pour que le mulet noir soit considéré comme une espèce menacée par l'Union internationale pour la Conservation de la Nature.

La revendication finale de la propagande publiée par l'industrie de la pêche est d'ordre économique, et non scientifique. Examinons-la tout de même.

Quatrième revendication : le secteur français de la pêche profonde fonctionne durablement et est un employeur important. En fait, il a bénéficié d'importantes subventions, à la fois de l'UE et du gouvernement français. Depuis 2004, les trois sociétés concernées - Scapêche, Euronor et Dhellemmes - ont reçu environ15 millions d'euros, mais ont enregistré une perte totale de 11 millions d'euros. Ces trois entreprises emploient un nombre relativement restreint de personnes sur leurs bateaux : environ 112 au total, soit 0,5% de toute la pêche française.

Le vote de ce mois-ci est l'occasion de réparer la plupart des dommages causés par la pêche en eaux profondes. Cette méthode de pêche doit désormais appartenir au passé.